

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 53 (1980)

Heft: 7-8

Artikel: Le logement social en Valais : la fondation "Mon Foyer" à Sion

Autor: Hermenjat, Renée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le logement social en Valais: la fondation «Mon Foyer» à Sion

La «coopérative Mon Foyer», à Sion, est en fait une fondation. Elle n'est pas née, comme la plupart des sociétés de ce genre, d'un mouvement corporatif. C'est la prise de conscience des autorités locales et des bonnes volontés qui est à l'origine de sa création.

Les promoteurs de «Mon Foyer» avaient constaté l'éclatement, puis la diversification, de la population sédunoise. C'est par souci d'éviter, dans le futur, d'éventuelles spéculations, que cette formule de fondation a été réalisée.

Les locataires de «Mon Foyer» ne sont donc pas sociétaires de la fondation, à la différence de ce qui se fait dans les autres sociétés de même genre, mais de type coopératif.

Après la Seconde Guerre mondiale, à Sion comme ailleurs, les besoins en matière de logement social devenaient urgents.

Il a fallu l'esprit de pionnier du Dr Calpini et de M. A. Dussey, militant socialiste, président de la fondation, tous deux préoccupés avant toute chose par la nécessité de loger convenablement la population modeste de Sion, pour remédier à la situation.

L'ouverture d'esprit des deux hommes a permis de réunir les forces, de constituer un comité homogène et dynamique malgré les diverses tendances politiques. Il fallait, en priorité, reloger les habitants du quartier de la vieille ville, surpeuplé et insalubre.

Première étape: La Platta

A l'époque, en 1955, La Platta était une zone agricole, bénie des dieux pour son exposition et son climat très agréable.

«Mon Foyer» a construit là quatre immeubles, soit 84 appartements. Ils sont les premiers d'un quartier qui va se développer et qui compte maintenant quarante immeubles.

La Platta: un quartier calme, ensoleillé, loin de la circulation et où s'est développé un esprit communautaire qui vaut la peine d'être souligné.

Actuellement, un comité d'initiative, qui compte 10 membres actifs, et un jeune vicaire, dynamique, sensibilisé aux problèmes sociaux, ont permis à ce quartier de devenir un grand village qui a une âme et une conscience collective.

En hiver, c'est l'opération «Fraternoël» qui mobilise les bonnes volontés et resserre les liens. En été, une sortie est organisée. 450 à 500 personnes y participent. Là se retrouvent toutes les classes d'âges et les nationalités. Les familles espagnoles, italiennes ou autres

sont partie prenante dans ces festivités. Trois locaux, construits par la municipalité, ont été mis à la disposition de quelque 200 jeunes qui viennent là passer leur temps libre.

Trois groupes d'ainés se retrouvent dans les foyers Saint-François, Sainte-Catherine et dans la maison construite par la bourgeoisie de la ville.

Car des personnes âgées, il y en a beaucoup: soit qu'elles aient vieilli avec le quartier, soit qu'elles viennent s'installer là en raison du prix modeste des loyers, et aussi parce qu'elles sont attirées par le climat privilégié: il n'y a presque pas de brouillard en hiver.

Et puis, en Valais, heureux pays, on aime les vieillards et aussi les enfants. Les personnes âgées restent intégrées dans leur milieu familial, gardent leur autonomie plus longtemps et sont, moins qu'ailleurs, obligées d'avoir recours à l'hébergement dans un établissement médico-social.

Est-ce la situation géographique? Le pouvoir équilibrant de la nature qui environne la cité? Ou tout simplement parce que le cœur des Valaisans est resté à la bonne place? Ils n'éprouvent pas le besoin de cloisonner hermétiquement les classes d'âge, les classes sociales, comme cela se fait là où l'urbanisation galopante a déshumanisé la société.

La construction de qualité: moins chère à long terme

Les immeubles de La Platta datent de 1955. Ils ont cependant peu de rides. Ils ont été construits à une époque où les normes d'isolation thermique n'existaient pas. Vingt-cinq ans plus tard cependant, grâce à la «qualité valaisanne» en la matière, l'isolation de ces bâtiments ne pose pas de problèmes importants. Bien sûr, l'exposition et le micro-climat y sont pour quelque chose aussi.

1964: le Pont de la Morge

En 1964, toujours pour loger la population à revenus modestes, la fondation «Mon Foyer» construit, à la périphérie de la ville. C'est au Pont de la Morge que vont s'élever cinq immeubles, dans un cadre agréable, entouré de verdure. Soixante familles sont logées là, au calme, en retrait de la circulation, les enfants peuvent s'ébattre en toute sécurité: c'est la ville à la campagne.

«Plein-Sud» ou le «HLM de luxe»

En 1973, la fondation se lance dans une nouvelle voie: construire un HLM au centre de la ville, rue de l'Industrie, près de la gare, dans le secteur de la piscine. Cet immeuble de 62 logements est compris dans le plan du quartier de la Blanchisserie.

Immeuble «Plein-Sud», de la coopérative «Mon Foyer».



Par nouvelle voie, «Mon Foyer» entend donner à la population modeste une qualité d'habitat inconnue à ce jour, et dans le cadre de la cité elle-même. Auparavant, les responsables avaient estimé les possibilités financières des familles à qui cet immeuble spacieux, moderne et confortable était destiné. Compte tenu du prix du terrain (trois fois plus élevé qu'à la périphérie), les loyers sont en moyenne 50 fr. par mois plus chers qu'en dehors de ville. Mais en raison de la proximité des lieux de travail, des écoles et de tous les équipements socio-culturels qu'offre la ville, les familles, tout compte fait, bénéficient d'un loyer aussi avantageux qu'en résidant en banlieue.

Caractéristiques de «Plein-Sud»

L'immeuble groupe 62 logements répartis de la façon suivante: 9 logements de 2 ½ pièces, réservés en priorité aux personnes âgées. Celles-ci pourront s'intégrer aisément aux activités de la communauté d'un immeuble — 8 logements de 3 ½ pièces — 36 logements de 4 ½ pièces — 9 logements de 5 ½ pièces.

Ces derniers sont réservés aux familles nombreuses, qui bénéficient d'un prix de location plus favorable si elles groupent au moins 4 enfants.

Chaque logement bénéficie d'une loggia dimensionnée en profondeur où la famille peut prendre ses repas.

L'isolation phonique entre les appartements a été très soignée.

Une particularité: les duplex

Les appartements de 4 ½ pièces sont distribués sur deux niveaux. L'entrée, la cuisine, la salle à manger, les toilettes séparées sont groupées sur le premier niveau. Les chambres à coucher, la salle de bains sont au second niveau, relié au premier par un petit escalier.

Cette formule donne au logement une ambiance de maison familiale. En outre, il permet un système de construction très judicieux et rationnel pour le regroupement des conduits intérieurs (eau, gaz, écoulements). Il permet la diminution du volume des cages d'escaliers et apporte ainsi aux façades un rythme intéressant: elles apparaissent, vues de l'extérieur, moins élevées.

Les espaces de jeux n'ont pas été oubliés: les enfants peuvent s'ébattre dans la partie la mieux exposée, au sud-est.

C'était au temps des vaches grasses...

«Plein-Sud» a été inauguré en 1973. On connaît la suite: crise économique, départ des étrangers.

Le taux d'occupation des immeubles de «Mon Foyer» diminué au Pont de la Morge, et les magnifiques appartements de «Plein-Sud» se louent mal en cette période d'incertitude.

Pour les promoteurs, c'est le temps des soucis, de la caisse vide, et aussi des critiques.

Avec les années, la situation s'est normalisée. Les appartements de Pont de

Plan d'étage d'un immeuble au Pont de la Morge, construit en 1964-1965. Architectes: P. Morisod, J. Kyburz, Ed. Furrer, arch. SIA, Sion.



la Morge et de «Plein-Sud» sont normalement occupés.

Mais voilà que le ménage de Maman Helvetia est dans les chiffres rouges. Il faut faire des économies. Les subventions promises, pour vingt-cinq ans, lors de la construction, sont remises en question et ramenées à huit ans par ukase de Berne.

Elles seront donc supprimées dans deux ans... à moins que le canton puisse prendre la relève. Ce qui n'est pas certain. Car la transmission des tâches assumées par la Confédération aux cantons coûterait, au Valais, pour le seul secteur du logement, quelque 3 millions de francs.

Les gestionnaires de «Mon Foyer» se demandent avec inquiétude comment la fondation pourra faire face à cette situation. Leurs craintes sont fondées. Elles les empêchent d'envisager sérieusement de construire de nouveaux HLM, particulièrement des appartements familiaux, qui pourtant seraient nécessaires, sur les terrains réservés, avec prévoyance, dans cette perspective.

La nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération

La nouvelle répartition des tâches est à l'ordre du jour, avec un caractère d'extrême urgence.

Va-t-on définitivement considérer que la Confédération n'a plus le devoir de s'occuper de l'habitat et d'encourager la construction à but social?

On nous répond que le gouvernement cantonal sera invité à prendre la relève des engagements de la Confédération. C'est une supposition gratuite et aucune confirmation n'apparaît pour le moment.

Le comité central de l'USAL met tout en œuvre pour démontrer que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons a déjà été entreprise depuis la loi de 1974 pour l'encouragement à la construction et l'encouragement à l'accession de la propriété.

Ce devoir de la Confédération est indiqué dans l'article 34^{ter} de la Constitution fédérale. Le peuple ne comprendrait pas que l'Etat se dérobe à ses devoirs.

Et qu'il mette en difficulté les sociétés coopératives ou les fondations à but non lucratif qui ont largement contribué à l'amélioration de la qualité du logement pour la population.

Et dont on a encore grand besoin pour enrayer la pénurie déjà sensible en matière de logement social, particulièrement de logements pour les familles de 4 personnes et plus.

Renée Hermenjat